

FORMATION au Permis

MOTO A1 et A2

2 PISTES MOTOS

PRIVEES ET SECURISEES

Une formation de **20 heures minimum** est mise en place pour **conduire** une motocyclette (avec ou sans side-car), dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0.2 kw par kilogramme, un tricycle à moteur d'une puissance maximum de 15 kw.

- Etre âgé de 16 ans minimum pour l'inscription au **Permis A1**
- Etre âgé de 17 ans minimum pour l'inscription et 18 ans pour les épreuves pratiques au **Permis A2**
- Avoir un équipement (casque, gants moto, blouson ou veste, jean et chaussures montantes).

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA FORMATION

- 1 Evaluation de départ
- Entrainement et passage de code ETM
- 8 Heures au minimum de pratique hors circulation sur « piste privée »
- 12 Heures au minimum de pratique en circulation avec « liaison radio »

TARIF DE LA FORMATION

- Formation ETM uniquement par internet (code moto) (valable 6 mois)	40.00 €
- Frais de gestion (des frais de gestion sont appliqués pour le traitement de votre demande auprès du service ANTS ou pour une inscription après obtention du code)	40.00 €
- Kit pédagogique (livre de code 25 € - livret 20 € - fiche de suivi 22 €)	67.00 €
- Heure d'évaluation (leçon pratique : 50 minutes et bilan)	36.00 €
- Frais d'accompagnement examen plateau	54.00 €
- Frais d'accompagnement examen circulation	54.00 €
- Leçons de conduite minimum (20 x 36 €)	720.00 €

(Légalement, le nombre d'heures de formation ne peut être inférieur à 20 heures. 8Heures



www.manu-ecoledeconduite.fr

FORFAIT CODE ET CONDUITE

1011.00 €

MODALITES DE REGLEMENT

- A l'inscription (code ETM + kit pédagogique + frais de gestion)	147.00 €
- A l'inscription (sans ETM + frais de gestion+ livret et fiche de suivie)	82.00 €
- Redevance de l'examen code	30.00 €
- Heures supplémentaires (leçon pratique : 50 minutes et bilan)	36.00 €
- Pendant la formation pratique la facturation et règlement sont à la semaine	
- Avant chaque examen les règlements doivent être à jour	
- Financement 1 Euro par jour : Sous réserve d'acceptation du dossier	

En cas d'échec :

Vous devez vous acquitter de la redevance examen code et en examen pratique à de nouveaux frais d'accompagnement.

Contact et rendez-vous :

CHATELLERAULT : 05.49.21.14.52
JAUNAY-MARIGNY : 09.67.37.95.82
PLEUMARTIN : 05.49.90.10.75
BONNEUIL-MATOURS : 05.49.21.73.96



Modalités de règlement à l'inscription Tarif TTC valable du 10 octobre 2025 au 31 juillet 2026

SARL MANU ECOLE DE CONDUITE Mr COSTA NOBRE Manuel, gérant et responsable pédagogique

CHATELLERAULT	86100	28 rue Aimé Rasseteau
Agrément : E0908606050		Siret : 50887381700029
JAUNAY-MARIGNY	86130	16 Avenue Gérard Girault
Agrément : E1408600180		Siret : 50887381700037
PLEUMARTIN	86450	4 rue Descartes
Agrément : E1708600050		Siret : 50887381700045
BONNEUIL – MATOURS	86210	5 Rue d'Aquitaine
Agrément : E2208600040		Siret : 50887381700052



I.N.P.S

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

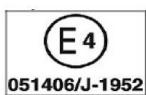
- 1 Photocopie carte d'identité, passeport ou carte de séjour (en cours de validité)
- 4 Photos d'identité récentes numérisées **E-PHOTOS** (AGREES SEVICES ANTS)
- 1 Photocopie Attestation Scolaire de Sécurité Routière 2^{ème} niveau (A.S.S.R) ou l'A.S.R pour les candidats(es) né(e)s à partir du 1 janvier 1988
- 1 Photocopie de la JDC ou convocation à la JDC (entre 17 et 25 ans non révolus)
- 1 Photocopie du permis de conduire (recto – verso)
- 1 Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois ou Photocopie d'un justificatif de l'hébergeant + copie carte d'identité + attestation sur l'honneur
- 1 Adresse mail valide
- 3 Timbres postaux au tarif en vigueur
- 3 Enveloppes
- 2 Enveloppes format A5 **autocollante**, affranchie au tarif en vigueur (+20 grs)

EN CAS D'ANNULATION DE PERMIS

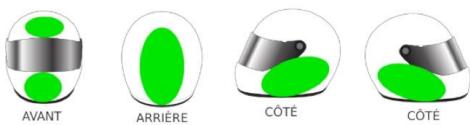
- 1 Photocopie du jugement
- L'original de la visite médicale

Casque homologué et ajusté à la tête de l'élève

- Cette marque d'homologation est signalée par un cercle à l'intérieur duquel la lettre E, suivie du numéro distinctif du pays qui a accordé l'homologation, et du numéro d'homologation.



- Les éléments rétro-réfléchissants doivent être visibles sur les 4 côtés du casque.



N'oubliez pas **vos lunettes de vue** si vous en portez.

Blouson ou Veste à manche longue résistante aux chocs et à l'abrasion.
NB : Les vestes du type jogging, les doudounes ou survêtements de sport ne seront pas acceptés !

Gants moto homologué et ajusté à la main de l'élève. Ils doivent comporter au moins un des deux logos ci-dessous.



Pantalon résistant aux chocs et l'abrasion. Les jeans sont acceptés.
NB : Les pantalons type jogging ou survêtements de sport ne seront pas acceptés !

Bottes ou chaussures montantes résistantes aux chocs et à l'abrasion.
Les chaussures doivent tenir la cheville de l'élève et ne pas risquer de quitter le pied en cas de chute.
NB : Les tongs et les sandales ne seront pas acceptés !



SARL MANU ECOLE DE CONDUITE Mr COSTA NOBRE Manuel, gérant et responsable pédagogique

CHATELLERAULT 86100 28 rue Aimé Rasseteau
Agrément : E0908606050 Siret : 50887381700029

JAUNAY-MARIGNY 86130 16 Avenue Gérard Girault
Agrément : E1408600180 Siret : 50887381700037

PLEUMARTIN 86450 4 rue Descartes
Agrément : E1708600050 Siret : 50887381700045

BONNEUIL – MATOURS 86210 5 Rue d'Aquitaine
Agrément : E2208600040 Siret : 50887381700052



I.N.P.S